



Législature 2015-2020
Délibération N° 810
Séance du Conseil municipal du **25.09.2018**

DISSOLUTION DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL CASS

- Vu la création du Groupement intercommunal de la Champagne pour le Centre d'action sociale et de santé en 2003, constitué par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral
- Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 août 2003 approuvant la création du groupement en question
- Vu les changements intervenus au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes impliquant notamment la disparition de toute transaction financière entre les communes membres
- Vu que le dernier exercice comptable est celui de l'année 2016 et qu'aucun mouvement n'a été enregistré depuis cette date
- Vu l'absence de fortune et donc de répartition financière à effectuer
- Conformément aux articles 30 al. 1 let. u et 52 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

1. De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.
2. De subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER